



Communiqué du 26 mars 2020

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 25 mars 2020 autorisant à titre dérogatoire la tenue de marchés alimentaires en Indre-et-Loire pendant la période d'état d'urgence sanitaire, **le marché d'Esvres continuera d'avoir lieu place Joseph Bourreau à compter du samedi 28 mars 2020.**

Il convient que toutes les mesures sanitaires, conformément aux directives du gouvernement seront mises en place, à savoir :

- Distance de 3 à 5 mètres entre chaque étal,
- Gestion de la file d'attente de chaque commerçant en respectant au moins 1,30 mètre entre chaque client (marquage au sol obligatoire),
- Mise en place d'une vitrine de protection sauf pour les fruits et légumes qui devront être servis par les commerçants,
- Apposition obligatoire d'une affichette pour chaque commerçant rappelant les mesures d'hygiène (pas de bises, ni de poignées de main, ne pas toucher et reposer la marchandise, se munir d'un bidon d'eau et de savon ou d'un gel désinfectant pour se laver les mains régulièrement).

Le service de Police Municipale d'Esvres-sur-Indre sera présent pour réguler notre marché alimentaire.